

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 9 juin 2015, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

15-06-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

15-06-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2015 soit approuvé tel que présenté.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.**

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mai 2015 et approuvées par le conseil municipal.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier

15-06-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2015-06-09.

**Points d'information générale.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de mai 2015.

15-06-04 **Don à Opération Nez-Rouge.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50.00\$ à Opération Nez-Rouge.

15-06-05 **Appui au Club sportif Val-des-Prés.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Club sportif Val-des-Prés à utiliser les équipements et installations sportives de la Municipalité pour permettre aux jeunes de la Municipalité et des environs d'avoir des activités physiques et sportives à coût modique. Il est également résolu de nommer Monsieur Shawn Campbell comme interlocuteur responsable pour la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

15-06-06 **Appui financier au « Souper du chef ».**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers de participer pour un montant maximum de 500.00\$ au « Souper du chef » organisé pour les pompiers de Sainte-Justine-de-Newton et de Sainte-Marthe.

15-06-07 **Embauche d'un sauveteur pour la piscine.**

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Lydia Séguin comme sauveteur pour la piscine municipale, pour la saison 2015, selon le contrat signé entre les parties.

15-06-08 **Requête introductive d'instance en reconnaissance judiciaire du droit de propriété par prescription acquisitive.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a reçu signification de la Requête mentionnée en titre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est propriétaire du lot 2 400 060 qui est l'emprise du 7<sup>e</sup> rang, lequel est contigu au lot visé par la demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucune prétention sur le lot visé par cette demande;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affecte en rien les droits de la Municipalité sur l'emprise du 7<sup>e</sup> rang et qu'en conséquence, la Municipalité n'en conteste pas le bien-fondé et n'a aucune représentation à soumettre au tribunal à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'acquiescer à la présentation de cette requête, de ne pas comparaître en l'instance et de transmettre copie certifiée conforme de la présente résolution au procureur de la Demanderesse pour dépôt au dossier de la Cour.

15-06-09 **Appui à la municipalité de Ristigouche.**

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu-E-s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

15-06-10 **Congrès de la F.Q.M.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame la Mairesse et Monsieur le conseiller Jacques Séguin à assister au congrès de la F.Q.M. qui se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015.

15-06-11 **Feux d'artifice du 15 août 2015.**

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers de participer aux feux d'artifice du 15 août 2015, pour un montant de 2,874.38\$.

15-06-12 **Appui à la F.Q.M., signature du prochain pacte fiscal.**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**Période des questions de l'assistance.**

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions sur le congrès de la FQM, sur les feux d'artifices du 15 août, sur le panneau « Bienvenue » et sur l'inversement du flux du pipeline Enbridge.

15-06-13

**Levée de la séance.**

À vingt heures trente (20h30) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

---

Mairesse

---

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mairesse